

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 1^{er} octobre 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 122 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Gérard BISMUTH - Olivier BLANC - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Yves MORAIN - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Pierre SEMERIVA - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Jean-Pierre BERTRAND représenté par Paul SORGE - Alexandre BIZAILLON représenté par Christophe LOPEZ - Roland BLUM représenté par Bruno GILLES - Jean-Louis BONAN représenté par Gilles PAGLIUCA - Sylvia BONIFAY représentée par Pascal GILLET - René CANEZI représenté par Jean-Paul MARIA-FABRI - Patricia COLIN représentée par Jean-François DENIS - Eric DIARD représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par François-Noël BERNARDI - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Albert GUIGUI représenté par Maxime TOMMASINI - Gérard GUISSANI représenté par Georges ROSSO - Laurence JOUANDON représentée par Michel LO IACONO - Mourad KAHOUl représenté par Eric DI MECO - Eric LE DISSES représenté par Laurent LAVIE - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Antoine LORENZI représenté par Jacqueline DURANDO - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - Martine MATTEI représentée par Michel ILLAC - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Jean MONTAGNAC représenté par René TAVERA - Bernard MOREL représenté par Robert MALATESTA - Christine ORTIZ représentée par Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN représenté par André MOLINO - Marc POGGIALE représenté par Haouaria HADJ CHICK - Antoine ROUZAUD représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Christel SIMONETTI-ACHARD représentée par Myriam SALAH-EDDINE - Jean-Louis TIXIER représenté par Gerard PEPE - Jocelyn ZEITOUN représenté par Clément YANA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Philippe SAN MARCO.

•

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DDIP 002-2361/10/CC

■ Attribution d'une subvention pour la réalisation de travaux dans la Maison du Développement Industriel

DDEAIG 10/5153/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Groupe Pôle du Libre est une initiative associative de 6 entreprises issues de la filière du logiciel libre. Ces entreprises fondatrices ont toutes démarré leur activité au sein de la pépinière Marseille Innovation et ont pu expérimenter la mise en commun de moyens et compétences afin de décrocher des marchés, initialement captés par des entreprises de taille conséquente.

Une étude menée avec le soutien du Conseil Régional Provence-Alpes- Côtes d'Azur concluant notamment que le développement de la filière du logiciel libre est freiné par la faible taille des entreprises, encourage cette démarche.

Le Groupe Pôle du Libre vise à organiser ces collaborations et se caractérise par les axes suivants :

- Un GIE : une mise en commun de ressources pour répondre à des appels d'offres publics et privés.
- Un groupement de moyens : une mise en commun de moyens : locaux, salles de réunions, moyens techniques, participation à des salons etc.
- Un groupement d'employeurs : disposer en interne de compétences administratives, commerciales, marketing...

Mais également :

- La création d'un fond d'action destiné à financer des actions marketing.
- La création d'un fond de solidarité destiné à aider un adhérent en difficulté passagère.

Les membres du Groupe Pôle du Libre devant aujourd'hui sortir de pépinière, souhaitent poursuivre et développer leur projet en tant que locataires au sein de la Maison du Développement Industriel, dont la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole est en train d'acquérir le bail emphytéotique.

Toutefois, les locaux envisagés pour ce projet nécessitent des travaux de remise en état (peinture, remplacement moquette, électricité, climatisation etc.)

Afin d'aider le Groupe Pôle du Libre à porter une partie de ces travaux, il est proposé pour 2010, une subvention d'équipement de 20 000 euros.

Le budget d'équipement nécessaire à l'entrée du Groupe Pôle du Libre dans la Maison du Développement Industriel est le suivant :

Postes	Dépenses (en euros)
Propreté	29 000
Electricité, goulottes, réseau	16 000
Travaux climatisation	30 000
Serveurs informatiques	6 000
Mise en œuvre téléphonie	10 000
Mise en œuvre CRM	5 000

Mise en œuvre ERP	15 000
Mise en œuvre reporting	10 000
Mise en œuvre site internet	8 000

TOTAL **129 000**

Postes	Recettes (en euros)
--------	---------------------

Financements adhérents	21 000
Contributions volontaires	33 000
Adhérents	
Subvention CR Paca	30 000
Subvention CG 13	20 000
Subvention CU MPM	20 000
Subvention Ville de Marseille	5 000

TOTAL **129 000**

Considérant l'intérêt du projet du Groupe Pôle du Libre dans la Maison du Développement Industriel, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une subvention d'investissement au titre de l'année 2010 pour un montant de 20 000 euros.

Les modalités d'application de la participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sont définies par une convention annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt pour la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole d'accompagner le Groupe Pôle du Libre dans son entrée dans la Maison du Développement Industriel.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'investissement d'un montant de 20 000 euros au Groupe Pôle du Libre pour la mise en état de locaux dans la Maison du Développement Industriel.

Article 2 :

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget 2010 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-Politique B 330 – Nature 2042 - Fonction 90.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Jérôme ORGEAS

Eric DIARD

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI